

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
DES FRAIS DE PENSIONS ET DEMI-PENSIONS

INFORMATION AUX FAMILLES

Vous pouvez adhérer au prélèvement automatique mensuel sur votre compte bancaire pour le paiement des pensions et des demi-pensions pour l'année scolaire **2018-2019**.

Il est le seul mode de paiement permettant **la mensualisation** durant **toute** la scolarité de votre enfant. Il pourra être interrompu sur demande.

Détail du fonctionnement

Pour chaque trimestre scolaire, deux prélèvements d'avance et un prélèvement d'ajustement¹ seront effectués, selon le calendrier suivant :

	DEUX PRÉLÈVEMENTS D'AVANCE	UN PRÉLÈVEMENT D'AJUSTEMENT
1 ^{er} trimestre	05/10/2018 et 06/11/2018	05/12/18
2 ^{ème} trimestre	05/02/2019 et 05/03/2019	05/04/19
3 ^{ème} trimestre	06/05/2019 et 05/06/2019	05/07/19

Avant le premier prélèvement, vous recevrez un échéancier personnel indiquant les dates et les montants prélevés à chaque échéance.

Comment adhérer au prélèvement automatique, dans quels délais

1 – Retournez au LYCEE MOLIERE le formulaire « MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA » imprimé au dos de cette page, rempli et signé, accompagné du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel seront effectués les prélèvements.

2 – N'oubliez pas de préciser, au bas de cette page, les nom, prénom et classe de l'élève concerné.

3 – Respectez le délai de retour de l'imprimé :

LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 AU PLUS TARD

Attention : Pour un bon fonctionnement du prélèvement automatique, il est préférable d'éviter les changements de catégorie (pensionnaire, demi-pensionnaire, externe) tout au long de l'année scolaire.

Si votre enfant est boursier, il est déconseillé de faire une demande de prélèvement automatique.

Indiquez ci-dessous l'élève concerné

Nom et prénom :classe :

Adresse électronique :

Numéro de mobile :

Ces informations vont nous servir à communiquer avec vous de façon dématérialisée si nécessaire.

¹ Ajustement positif ou négatif en fonction du montant réel à payer.